

# École : la double disqualification des lycées professionnels

Par Gilles MOREAU\*

La question scolaire se focalise en France sur des maillons considérés comme faibles : le collège, au cœur des débats sur la déscolarisation, le « seuil minimum de connaissances », l'« apprentissage à quatorze ans », mais aussi les premières années d'université, régulièrement montrées du doigt pour cause de taux d'abandon ou d'échec aux examens relativement élevés. À écouter les spécialistes de l'éducation, il s'agirait là des enfants terribles de la famille scolaire.

Étouffé par le bruit de ces querelles familiales, un rejeton, sans doute provincial, meurt pendant ce temps à petit feu : le lycée professionnel (LP). Souffrant de porter la même dénomination que ses cousins les lycées technologique et général, et donc de leur être hâtivement assimilé, il fait rarement la une du débat scolaire, sauf lorsqu'un élève agresse un enseignant, comme à Étampes en décembre 2005. Le reste du temps, qui s'attarde sur ce qui s'y passe, sur ce qu'on y apprend et sur ceux qu'on y forme ? Si l'on excepte l'ère « Mélenchon », où le bruyant ministre délégué à l'Enseignement professionnel dissertait sans grands moyens sur les lycées des métiers, force est de constater que les lycées professionnels n'en peuvent plus des responsables politiques, ministres ou chef d'État, qui visitent au pas de course un établissement en saluant ces « filières d'excellence » et l'« intelligence de la main », avant de passer à autre chose.

Les sciences sociales sont complices de cet abandon. Les historiens de l'éducation ont été les premiers à lancer un « cri d'alarme » en constatant dans les années 1990 que, sur la totalité des études publiées dans leur discipline depuis 1950, seules 2 à 3 % se rapportaient à l'enseignement technique et professionnel ; *a*

---

\* Sociologue, maître de conférences à l'université de Nantes.

*contrario*, les enseignements primaire, secondaire et supérieur représentaient 20 à 25 %. La sociologie ne fait pas mieux : un rapide inventaire des intitulés des thèses soutenues en France depuis 1960 indique que, parmi celles consacrées à la formation et l'éducation, moins de 5 % concernent le lycée professionnel quand 27 % sont dévolues à l'enseignement supérieur.

Mais l'oubli serait un moindre mal s'il n'annonçait une agonie. Depuis vingt ans, les lycées professionnels sont laissés en friche, abandonnés à une démographie déclinante où les fermetures de section succèdent aux fermetures de section. Lointain canton oublié de la géographie scolaire, les lycées professionnels sont pourtant au cœur d'un enjeu de société majeur : la formation des ouvriers et des employés de demain.

## **L'école de ceux qui n'aiment pas l'école**

Les élèves de LP sont aujourd'hui plus de 700 000 à préparer un CAP (certificat d'aptitude professionnelle), un BEP (brevet d'études professionnelles) ou un baccalauréat professionnel dans l'un de ces 1 700 étranges établissements qui réunissent salles de classe et ateliers, tenues « jeunes » et bleus de travail, stylos et marteaux, ordinateurs et machines à commandes numériques. Ils préparent des diplômes aux appellations peu familières, parfois étranges – matériaux souples, maintenance des systèmes mécaniques, productique mécanique, couture flou, décolletage, matériaux composites, bioservices... –, et aux abréviations encore plus obscures : MSMA, ROCSM, MHL PMI, etc<sup>1</sup>. Soit près de 500 diplômes, options comprises, de niveau inférieur ou égal au baccalauréat, autrement moins (re)connus que le fameux bac S. Pourtant, ce sont des jeunes comme les autres, certes souvent en « froid » avec l'école. Majoritairement enfants d'ouvriers et d'employés, souvent issus de familles d'immigrés ou de familles monoparentales, ils semblent être passés à côté de la marche scolaire. Plutôt moyens, voire médiocres du point de vue des critères du collège, portant un « regard oblique » sur l'enseignement classique, ils se sont vus

---

<sup>1</sup> Respectivement Maintenances des Systèmes Mécaniques Automatisés ; Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés, Structures Métalliques ; Maintenance et Hygiène des Locaux ; Production Mécanique Informatisée

offrir, souvent à leur corps défendant, une place en LP. Séances d'atelier, stages en entreprises, pédagogie adaptée, la plupart d'entre eux y trouveront un sens à la formation qu'ils ne trouvaient plus au collège. Mieux, certains n'hésiteront plus à vouloir « poursuivre » en bac pro, voire en BTS, renouant ainsi avec un parcours scolaire. La plupart s'attacheront à réussir leur diplôme pour s'affronter ensuite à un marché du travail qui ne leur fait pas de cadeaux : contrats à durée déterminée, intérim, périodes de chômage et contrats « nouvelle embauche » les attendent à la sortie.

Malheureusement pour eux, être en lycée professionnel est aujourd'hui un fardeau qui s'ajoute à celui d'une origine sociale modeste voire pauvre : ils ne sont pas dans les « bonnes » filières, pire, ils sont dans celles qu'il faut à tout prix éviter ; ils ne sont pas dans les bons établissements, pire, ils sont dans ceux que les médias ne présentent qu'à travers le prisme de la violence et des incivilités. Bref, ils sont à l'école de ceux qui n'aiment pas l'école. Pourtant, qui connaît les élèves de LP sait combien ils sont avant tout des jeunes parmi les jeunes : des garçons qui rêvent d'« avoir une maison, une femme, une voiture » et des filles qui voudraient « être bien dans leur peau ». Une vie de « petits salariés » les attend, pavillonnaires, populaires, ordinaires, précaires aussi. Une vie sans histoires, mais aussi sans Histoire : écartés entre deux catégories médiatiques, jeunesse délinquante d'un côté et jeunesse étudiante de l'autre – révoltes de novembre 2005 d'un côté, mouvement anti-CPE de l'autre –, ils n'ont plus de place dans la société française. Effacés, invisibles, gommés, oubliés.

Comment est-on arrivé à un tel discrédit des établissements qui forment les ouvriers et les employés de demain ? Il est de bon ton de dire que la « mauvaise image » des métiers manuels mine l'enseignement professionnel. Causalité facile : les images font écran à une réalité plus pesante : le discrédit des emplois d'exécution, tant sur le plan des conditions de travail que de vie. Corrélativement, les formations qui conduisent à ces métiers mal vus et mal reconnus en ont pâti. Les lycées professionnels sont ainsi passés progressivement de la formation de l'élite ouvrière au statut d'instance de « relégation ». Comment ? Par une double disqualification : scolaire et sociale.

## Les mécomptes de la politique scolaire

C'est dans les années 1950, au lendemain de la guerre, que s'impose l'idée que les métiers peuvent s'apprendre à l'école. Contre un apprentissage en entreprise incapable de fournir rapidement la main-d'œuvre formée et qualifiée nécessaire à la reconstruction de la France et à l'industrie renaissante, se développent des établissements scolaires, alors appelés centres d'apprentissage, qui forment des jeunes à un diplôme encore rare sur le marché du travail : le CAP. Devenus CET (collèges d'enseignement technique) en 1959, ces écoles sont les ancêtres du lycée professionnel d'aujourd'hui. Leur succès est important. Dès 1947, ils accueillent près de 120 000 jeunes, contre 200 000 apprentis en entreprise et, en 1972, l'écart est définitivement creusé : 677 000 élèves en CET contre 303 000 jeunes dans les centres de formation d'apprentis. Cette époque est aussi celle où se forge l'identité des établissements professionnels. Autour d'une formule séculaire, « former l'Homme, le travailleur et le citoyen », se construisent, d'une part, une alliance entre éducation professionnelle et éducation populaire, entre diplômes professionnels et promotion sociale, et, d'autre part, une pédagogie différenciée propre à la « culture technique » portée notamment par les ENNA (écoles normales nationales d'apprentissage), instances de formation des enseignants de lycée professionnel.

Pourtant, dès les années 1970, ce dispositif va se fissurer. La politique d'unification du système scolaire et d'élévation des niveaux – orchestrée par les réformes Berthoin (1959), Capelle-Fouchet (1963) puis Haby (1975) – va conduire les CET d'alors à perdre peu à peu leur identité. Le principe de cette politique est *a priori* généreux et démocratique : mettre fin à la double filière qui caractérisait l'enseignement français en généralisant l'accès au collège et en faisant de la classe de troisième le nouveau palier d'orientation. Les établissements professionnels vont beaucoup y perdre. À la fin des années 1960, la suppression des concours d'entrée, la création de nouveaux diplômes comme le BEP, le développement des filières de « rattrapage » vers les baccalauréats techniques vont largement contribuer à dévaloriser l'enseignement professionnel, de plus en plus perçu comme filière de relégation. Les effectifs traduisent bien ce mouvement : alors que, dans les années

1970, l'enseignement professionnel réunissait le même nombre d'élèves que le lycée général et technique, il en compte aujourd'hui deux fois moins.

Les années 1980 vont renforcer ce mécanisme. La décision d'emmener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat disqualifie un peu plus la filière professionnelle. Les élèves qui, dans l'ancien dispositif, se voyaient offrir des places en CAP ou en BEP peuvent désormais accéder à une seconde « indifférenciée » ; du coup, ces « petits » diplômes professionnels apparaissent clairement comme une marchandise de rebut. Ce qu'acteront les politiques publiques en instituant moult dispositifs et aides financières à l'embauche de jeunes de niveau inférieur au bac : le CAP ou le BEP ne valent même plus l'investissement d'un Smic patronal. Le CAP sera d'ailleurs massivement abandonné par les lycées professionnels : entre 1980 et 1990, ses effectifs passent de 458 000 à 110 000.

Certes, la réforme de 1985 offre aux LP une voie de renouveau : la création du baccalauréat professionnel, accessible après un BEP. Ce nouveau diplôme contribuera à rehausser l'image des lycées professionnels. Mais, outre qu'il conduit à l'abandon des CAP, il renforce malgré tout la disqualification de la filière professionnelle, car le bac pro n'est pas un bac comme les autres : il conduit rarement en BTS ou en IUT et ses titulaires qui s'aventurent à l'université y sont rapidement perdus ; il rend quasi impossible un retour vers la « voie normale ». C'est là le paradoxe de la politique d'unification du système scolaire et d'élévation des niveaux conduite en France depuis les années 1960. En alignant la voie professionnelle sur le modèle du lycée général, en construisant l'enseignement des métiers ouvriers et employés à l'ombre du modèle bourgeois napoléonien, l'école renforce l'unidimensionalité des savoirs et confine les diplômes professionnels et les élèves qui les préparent en bas de l'échelle scolaire. Le choix de l'alignement, que traduisent la redénomination en 1975 des CET en lycées (professionnels) et la création en 1985 d'un bac (professionnel), tend à élever le plafond sans s'interroger sur les dégâts causés au plancher. Or cette politique a détruit ce qui caractérisait et autonomisait l'enseignement professionnel. C'est ainsi que l'homogénéisation des statuts des enseignants a remplacé les professeurs d'atelier (anciens ouvriers promus enseignants) par de jeunes professeurs, certes bardés de diplômes de l'enseignement supérieur mais moins aptes à socialiser les élèves aux

conditions de salarié d'exécution. De même, la disparition en 1991 des ENNA, à l'occasion de la mise en place des IUFM (instituts de formation des maîtres), créés là encore pour unifier la formation des futurs enseignants, a mis fin aux espaces d'innovation et de réflexion pédagogiques propres à l'enseignement professionnel. La récente loi Fillon (2005) prévoit le bac pro en trois ans après la troisième ; c'en sera fini du BEP et des spécificités de la voie professionnelle. À quel prix ?

## **L'ombre portée de l'apprentissage**

Comme s'il ne lui suffisait pas de recevoir des coups à gauche, il faut également au lycée professionnel se défendre des attaques venues de droite, *via* l'apprentissage en entreprise.

Condamné dans les années 1960 par les experts de la planification et par l'allongement des scolarités, l'apprentissage sous statut salarié restait cantonné à un nombre limité de métiers artisanaux et au seul CAP. Le développement du chômage des jeunes à partir des années 1980, l'essor d'un discours sur l'entreprise « formatrice » et la mise en place de dispositifs d'insertion basés sur l'alternance allaient contribuer à faire renaître ce phénix de ses cendres. Sa revalorisation s'est faite en deux temps. Tout d'abord, la crise des années 1980 a entraîné une déstabilisation forte de l'école, accusée d'être en inadéquation avec les « besoins » du marché du travail. Le lycée professionnel était aux premières loges de ces critiques : machines et matériel obsolètes, méconnaissance de la réalité des entreprises, formations inutiles, etc., tout était bon pour le discréditer. Ensuite, des mesures législatives ont contribué à redonner vie à l'apprentissage en entreprise ; parmi elles, la loi Seguin de 1987 a élargi le champ d'application de l'apprentissage salarié à tous les diplômes professionnels et autorisé la succession des contrats d'apprentissage jusqu'à vingt-cinq ans. La politique de l'État a renforcé ces changements. Alors que dans les années 1950 il avait fait le pari de l'apprentissage des métiers à l'école, avec les centres d'apprentissage, ancêtres des lycées professionnels, il s'oriente ensuite vers un rééquilibrage des deux voies de formation professionnelle : la voie scolaire et la voie salariée. Ainsi, la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle pose l'apprentissage comme une « forme normale d'éducation » à égalité avec les LP, ce que traduira complètement la loi

Séguin déjà citée. Plus récemment, depuis les années 1990 et surtout 2000, l'État semble avoir choisi son camp en misant uniquement sur l'apprentissage salarié : la loi Balladur de 1993 ou la loi Borloo de 2005, pour ne citer que les plus importantes, vont en sens unique : dérégulation des conditions d'embauche des apprentis, campagnes de promotion et aides financières aux entreprises. Sur ce chemin, il est suivi, si ce n'est précédé, par les syndicats patronaux – notamment l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) –, hier partisans des écoles professionnelles et aujourd'hui promoteurs de l'apprentissage en entreprise. Ce revirement des pouvoirs publics se traduit dans les chiffres : en 1985, l'apprentissage en entreprise ne représentait qu'un quart des effectifs des lycées professionnels. Aujourd'hui, il en représente presque la moitié. Un tiers des jeunes qui préparent un diplôme professionnel de niveau inférieur ou égal au bac le font sous statut d'apprenti, contre un sur cinq il y a vingt ans.

Mais l'apprentissage en entreprise est-il paré des vertus qu'on lui attribue volontiers ? Largement mis en scène par les médias, contrairement au lycée professionnel, il est présenté sous l'angle d'une focale bien particulière : apprenti en BTS, apprenti rattaché à une grande école, « universités des métiers », etc. Or l'apprenti salarié est avant tout un jeune qui prépare un CAP, un BEP, un bac pro ou encore un brevet professionnel ou de maîtrise. Là sont réunis 80 % des apprentis. Une confusion est ainsi entretenue entre un apprentissage « d'en haut » et un apprentissage « d'en bas » qui n'ont en commun que l'appellation. Les premiers proviennent des lycées généraux, technologiques ou des premières années de l'enseignement supérieur et se recrutent plus souvent dans les catégories intermédiaires et supérieures ; les seconds sont des sortes d'*alter ego* des élèves de LP, notamment sur le plan des antécédents scolaires et du recrutement social. Si bien que la « filière apprentissage », pour reprendre la phraséologie endogène, n'en est pas une. De plus, les mécanismes de sélection des apprentis sont très forts. Certes, il est de bon ton de signaler les secteurs déficitaires du bâtiment ou des métiers de la bouche, mais on oublie souvent de dire qu'il n'est pas rare de devoir frapper à la porte de cinquante entreprises pour devenir apprenti coiffeur ou préparatrice en pharmacie, et que nombre d'apprentis pourtant titulaires d'un CAP ou d'un BEP ne peuvent poursuivre à un niveau supérieur faute de trouver une entreprise pour les former. Enfin, et là réside sans doute le plus important,

l'apprentissage en entreprise, présenté par les plus radicaux comme une alternative à l'école, est loin d'être universel. Les filles n'y représentent que 30 % des effectifs et les réformes des dernières décennies n'y ont rien changé. Quant aux enfants d'immigrés, ils sont quasi absents du dispositif : l'apprentissage est « blanc ». Peut-on décemment penser une politique de formation professionnelle des jeunes avec de tels biais, quand on connaît par ailleurs la réalité des conditions de travail des apprentis et le nombre important de ruptures de contrat ?

## **Réinvestir l'éducation professionnelle**

Pris en étau entre une disqualification scolaire par la logique d'unification et d'élévation des niveaux et une disqualification sociale par l'essor et le renouveau de l'apprentissage en entreprise, le LP cumule les handicaps. Il est définitivement en bas de la hiérarchie scolaire et accueille dans ses établissements un public plus souvent féminin et plus souvent d'origine immigrée que l'apprentissage, soit la population la plus discriminée sur le marché du travail.

Ces deux raisons suffisent à justifier un réinvestissement politique dans l'enseignement professionnel. Car le LP n'est pas resté immobile face à ces défis. Il a notamment mis en place un enseignement alterné où les séquences en entreprises jouent un rôle important, tant pour la formation que pour la socialisation au travail. C'est ainsi que les élèves de baccalauréat professionnel passent de douze à vingt-quatre semaines en stage en entreprises. Le lycée professionnel dispose également de perspectives de renouveau. La première est sans nul doute la mise en place d'une rétribution juste des périodes de stages. La comparaison avec l'apprenti salarié, certes payé à un niveau inférieur au Smic, est cruelle pour les élèves de lycée professionnel : leur temps en entreprise s'apparente plus à une loterie financière, où l'on perd plus souvent qu'on ne gagne, qu'à la véritable construction d'un rapport positif au travail. La seconde perspective de renouveau est l'ouverture d'un espace de formation spécifique au-delà du bac pro, pour que la filière professionnelle retrouve la vertu promotionnelle de ses origines. La troisième perspective concerne le renforcement des diplômes professionnels de niveau inférieur au bac, pour offrir à ceux qui ne deviendront pas bacheliers un minimum de garanties face à la dureté du marché du

travail. Pour cela, le lycée professionnel doit gagner en autonomie vis-à-vis du modèle scolaire et chercher à construire un « espace unifié de la formation professionnelle initiale » avec l'apprentissage en entreprise. Car si le LP a gagné des points ces dernières années sur le chemin de l'alternance, l'apprentissage salarié, lui, s'est profondément scolarisé, tant du point de vue de la réussite au diplôme et de la poursuite d'apprentissage qu'au niveau du temps consacré aux cours dans les centres de formation.

L'enjeu n'est pas mineur. Maintenir le délitement du lycée professionnel serait condamner le public déjà fragile qu'il accueille à une précarité durable. La menace est réelle et les dispositifs qui pensent « autrement » sont déjà là. Les CQP (certificats de qualification professionnelle), certificats définis et validés par les branches professionnelles et qui ont la remarquable propriété d'exclure toute formation générale, les dispositifs de validation d'acquis « tout au long de la vie » et l'« apprentissage à quatorze ans » dessinent déjà une alternative : une immersion précoce en entreprise qui laisse au jeune la responsabilité de sa formation au titre de la formation continue. C'est l'annonce d'une « décollectivisation » de la formation professionnelle initiale. Or former les ouvriers et les employés de demain mérite mieux que la simple préoccupation de leur trouver momentanément une place sur le marché du travail.

### **Pour aller plus loin :**

AGULHON Catherine, *L'Enseignement professionnel, quel avenir pour les jeunes ?*, L'Atelier, Paris, 1994.

BEAUD Stéphane, *Les Enfants de la démocratisation : 80 % au bac, et après ?*, La Découverte, Paris, 2002.

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière : enquête aux usines Peugeot*, Fayard, Paris, 1999.

BRUCY Guy, *Histoires des diplômés de l'enseignement technique et professionnel, 1880-1965 : l'État, l'école, les entreprises et la certification des compétences*, Belin, Paris, 1998.

BRUCIS Guy et ROPÉ Françoise, *Suffit-il de scolariser ?*, L'Atelier, Paris, 2000.

JELLAB Aziz, *Scolarité et rapport aux savoirs en lycée professionnel*, PUF, Paris, 2001.

MOREAU Gilles (dir.), *Les Patrons, l'État et la formation des jeunes*, La Dispute, Paris, 2002.

MOREAU Gilles, *Le Monde apprenti*, La Dispute, Paris, 2003.

PELPEL Patrice, LELIÈVRE Claude et TROGER Vincent, *Histoire de l'enseignement technique*, Hachette, Paris, 1993.

PROST Antoine, *Éducation, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Seuil, Paris, 1997.

TANGUY Lucie, *L'Enseignement professionnel en France : des ouvriers aux techniciens*, PUF, Paris, 1991.